



PRÉFET DE LA RÉUNION

14 OCT 2016

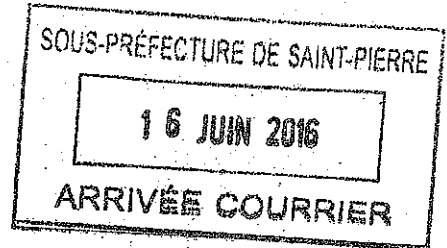
Sous-préfecture de Saint-Pierre

Bureau de l'aménagement du territoire,
du développement environnemental et
de l'urbanisme opérationnel

Projet de plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds.

**Consultation R 147-7 du code de l'urbanisme
Synthèse des avis**

Collectivité	Date saisine	Date Réponse	Avis
Commune de Saint-Pierre	12/04/2016	Courrier du 10 juin 2016 reçu le 16 juin 2016 en sous- préfecture de Saint-Pierre	Avis favorable
Communauté d'agglomération CIVIS	12/04/2016	Pas de réponse	Avis réputé favorable
Communauté d'agglomération CASUD	12/04/2016	Pas de réponse	Avis réputé favorable



Sous-Préfecture de Saint-Pierre
B.P. 346
97448 Saint-Pierre Cedex

Objet : Projet de Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds. *R*
N/Réf. : 0920/DAD/URB/ADS-1/16/DL/SF
V/Réf. : courrier du 12/04/2016 N° 85

[Signature]
Suivi par : Daniel LEBON

Par courrier du 12 avril 2016, vous nous avez transmis, le projet de « Plan d'Exposition au Bruit » (P.E.B.) de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds, prescrit par arrêté préfectoral N° 2016-157 du 21 mars 2016.

La Commune de Saint-Pierre a été sollicitée pour émettre un avis sur ce projet qui vise à contrôler l'urbanisation dans le voisinage de l'infrastructure aéroportuaire. Le principe général consiste à ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants afin de limiter l'exposition des populations-nouvelles aux nuisances sonores générées par l'activité aérienne.

Le P.E.B identifie 4 zones aux abords de la piste (A, B, C et D), classées par ordre d'importance d'exposition au bruit, la zone A étant la plus impactée.

Nous constatons que les zones A et B concernent uniquement la piste et ses abords proches.

Selon le rapport de présentation, le nombre habitants concernés par le projet de B.E.P. est de 20 :

- 7 personnes résident dans la zone d'exposition modérée (C)
- 13 personnes résident dans la zone de bruit faible (D)

Les constructions nouvelles autorisées dans la zone « C » du P.E.B. sont :

- Les logements nécessaires à l'activité aéronautique ou liés à celle-ci.

.../...

Les constructions nouvelles autorisées dans la zone « C » du P.E.B. sont :

- Les logements de fonction nécessaires aux activités industrielles ou commerciales admises dans la zone.

- Les constructions directement liées ou nécessaires à l'activité agricole.

- Les équipements publics ou collectifs.

- Les constructions individuelles non groupées, si le secteur d'accueil est déjà urbanisé et desservi par des équipements publics et si elles n'entraînent qu'un faible accroissement de la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances

- Les opérations de reconstruction à usage d'habitation si elles sont rendues nécessaires par une opération de démolition en zone A ou B, dès lors qu'elles n'entraînent pas d'accroissement de la population exposée aux nuisances, que les normes d'isolation phonique fixée par l'autorité administrative sont respectées et que le coût d'isolation est à la charge exclusive du constructeur.

Les travaux sur constructions existantes autorisés dans la zone « C » du P.E.B. sont:

- La rénovation, la réhabilitation, l'amélioration, l'extension mesurée ou reconstruction des constructions existantes, sous réserve de ne pas accroître la capacité d'accueil d'habitants exposés aux nuisances.

- Les opérations de réhabilitation et de réaménagement urbain sous réserve de se situer dans un des secteurs délimités pour permettre le renouvellement urbain des quartiers ou villages existant, à condition de ne pas entraîner d'augmentation de la population soumise aux nuisances sonores.

La zone D est une zone sans contraintes et ne donne pas lieu à des restrictions d'urbanisme.

De manière générale, le projet de plan ne présente pas de contraintes majeures pour le développement du secteur de Pierrefonds

Compte tenu de ces observations la Commune de Saint-Pierre émet un avis favorable au projet de Plan d'exposition au bruit.

Saint-Pierre le

10 JUN 2016



Délégué Maire et par Délégation

Conseiller Municipal

Olivier NARIA